

## BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

### 1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : BICI BOURSE  
Siège social : Rue Gourgas, Abidjan Plateau  
Adresse : 01 BP 1298 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : (225) 20 20 16 68  
Télécopieur : (225) 20 21 47 22  
ANB : Côte d'Ivoire  
Nom & prénoms du Représentant légal : AKOTO Jean-Luc Olivier  
Fonction du Représentant légal : Directeur Délégué  
Email : jean-lucolivier.akoto@bnpparibas.com

### 2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : SONATEL SA  
Symbole : SNTS  
Siège social : 46, Boulevard de la République, Dakar, Sénégal  
Téléphone : (221) 33 839 12 00 / 839 13 07  
Télécopie : (221) 33 822 99 00  
Email : sadikh.diop@orange-sonatel.com

### 3. CLAUSES DE L'ANIMATION

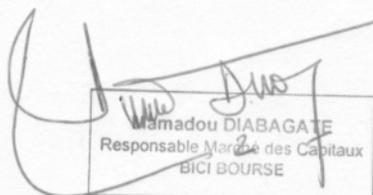
Nom & prénoms du négociateur spécialiste : ABOUE Yomi Ruth-Anne		
Date de signature du contrat : 02/10/1998	Contrat renouvelé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 1 an	Combien de fois : reconduction tacite	Date du dernier renouvellement : Sans objet
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : + ou - 7.5%		
Compte DCBR utilisé : 11934		

### 4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2011	Au 30/06/2010	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	45 813	81 348	-35 535	-43,68
Valeur en espèces (F CFA)	6 642 885 000	10 981 980 000	-4 339 095 000	-39,51

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 20/01/2012

  
Mamadou DIABAGATE  
Responsable Marché des Capitaux  
BICI BOURSE

**NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.**